



**Conseil d'administration par consultation électronique**  
**Relevé de décisions du 30 mai 2018**

Ont répondu favorablement à la consultation : Monique ANSQUER, Renaud BALDACCI, Béatrice BARBUSSE, Frédérique BARTHELEMY, Gilles BASQUIN, Pascal BAUDE, Jean-Luc BAUDET, Julie BONAVENTURA, Sylvie BORROTTI, Marie BOURASSEAU, Martine BOUSSUGE, Jacques BETTENFELD, Marie-Christine BIOJOUT, Olivier BUY, Chantal CESBRON, Joël DELPLANQUE, Christian DUME, Philippe DUMONT, Jean-Pierre FEUILLAN, Michel GODARD, Marie-Josée GODEFROY, Emmanuel GRANDIN, Benoît HENRY, Pascale JEANNIN, Alain JOURDAN, Alain KOUBI, Florence LALUE, Nicolas MARAIS, Nadine MERCADIER, Jean-Marie NOEL, Jocelyne MOCKA-RENIER, Catherine NEVEU, Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE, Perrine PAUL, Claude PERRUCHET, Betty ROLLET, Alain SMADJA, Brigitte VILLEPREUX, Laetitia SWED-BOBET, Arnaud VILLEDIEU.

En complément des modifications réglementaires déjà adoptées par le Conseil d'administration les 9 et 10 mars 2018 et de celles adoptées par l'Assemblée fédérale les 20 et 21 avril dernier, trois propositions complémentaires ont été élaborées en vue de la saison 2018-19 :

Les modifications réglementaires ont été soumises, pour avis, aux présidents de ligues et de comités, via une consultation par voie électronique tenue entre le 15 et le 23 mai 2018, avec les résultats suivants :

➤ **Annexes disciplinaires** : suite à un travail conjoint de la commission nationale de discipline et du jury d'appel, les modifications visent à rendre davantage cohérents les tableaux des sanctions disciplinaires

Pour :	Ligue 10	(100%)	Comité 52	(94,5%)
Contre :	Ligue 0		Comité 3	(05,5%)
Sans Avis :	Ligue 4		Comité 8	

➤ **Règlement médical** : la commission médicale nationale propose des mises à jour importantes, ainsi que l'intégration en annexe d'un protocole sur la commotion cérébrale

Pour :	Ligue 12	(100%)	Comité 60	(98,3%)
Contre :	Ligue 0		Comité 1	(01,7%)
Sans Avis :	Ligue 2		Comité 2	

➤ **Article 47 des Règlements généraux** : suite à un travail avec l'ensemble des acteurs des secteurs professionnels masculin et féminin, la DTN propose une refonte complète du cadre applicable aux entraîneurs du secteur professionnel

Pour :	Ligue 12	(100%)	Comité 50	(98%)
Contre :	Ligue 0		Comité 1	(02%)
Sans Avis :	Ligue 2		Comité 12	

En application de l'article 9.5 du règlement intérieur fédéral, les membres du conseil d'administration ont été consultés par voie électronique du 23 au 30 mai 2018 et toutes les modifications ont été adoptées à la majorité.

Ces modifications entrent en vigueur dès leur publication dans l'Annuaire des textes réglementaires 2018-19.

Joël DELPLANQUE  
Président

Béatrice BARBUSSE  
Secrétaire générale